



Paris le 04 Février 2009

Communiqué

**La totalité des Organisations syndicales claquent la porte
du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière.**

Réuni, ce mercredi 04 février 2009, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière, devait traiter d'un projet de décret sur le déplafonnement des heures supplémentaires dans la Fonction Publique Hospitalière.

Toutes les Organisations Syndicales (CGT - CFDT - FO - SUD - CFTC - CGC - UNSA - SNCH) dans leurs interventions ont dénoncé l'incohérence et le coté provocateur de ce projet et en ont demandé le retrait. Alors que les agents hospitaliers n'arrivent pas à récupérer ou à se faire indemniser les heures supplémentaires, et, ne souhaitent pas recourir à l'ouverture d'un Compte Epargne Temps, le Ministère organise une véritable arnaque pour les y obliger.

Actuellement les agents peuvent faire des heures sup à hauteur de 20h/mois. Avec un déplafonnement, ils effectueront encore plus d'heures sans possibilité de récupération ou de paiement, avec obligation de recourir à un CET dont l'ouverture aujourd'hui est sur la base du volontariat. Pour 2007, on comptabilise sur les CET : 1 791 207 jours équivalent à + de 8 500 postes. 80% de ces heures n'ont pu être rémunérées.

Compte tenu des restrictions budgétaires, les établissements seront obligés de provisionner leur paiement en économisant sur les budgets des personnels, donc par suppression de postes qui génèrera une augmentation des heures supplémentaires. Cette situation va dégrader encore plus les conditions de travail (refus de congé, modification des amplitudes et des plannings horaire, épuisement professionnel...), avec leur retentissement sur la qualité des soins.

C'est une nouvelle remise en cause de la réglementation sur le Temps de travail (35h) qui encourage le non paiement et la non récupération des heures sup des personnels hospitaliers.

Face à une telle attaque et au pseudo dialogue social, l'ensemble des Organisations Syndicales, un représentant des établissements médico-sociaux, un des départements de France et un des maires de France ont décidé de quitter la séance.

SUD Santé Sociaux se félicite de cette réaction collective face au mépris affiché par le Ministère à l'encontre des personnels hospitaliers.

Pour tout contact :
Patrick NICOLAON : 06 87 26 17 49
Philippe BERNARD : 06 03 90 62 38
Nicolas LAADJ : 06 88 47 72 12

Fédération nationale Sud Santé-Sociaux

Sud Santé-Sociaux
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Téléphone :
01 40 33 85 00
Télécopie :
01 43 49 28 67
E-mail :
info@sud-sante.org